L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. [illegible] Entre Conti et Bienville

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 25 NOVEMBRE 1861.

G. F. WEISSE. F. LAMY. E. DUFOUR. S. MARBY. EDITEURS-PROPRIÉTAIRES.

Nouvelle-Orléans, LUNDI MATIN, 25 NOVEMBRE

La Législature.

Conformément à une ordonnance de la Convention d'Etat, la Législature de la Louisiane se réunit aujourd'hui à Bâton Rouge. L'époque de la session a été avancée de deux mois afin que la législature puisse procéder à l'élection de deux sénateurs au nouveau congrès confédéré, à temps pour que les élus puissent prendre leurs sièges au [illegible].

Avant [illegible] des différentes questions qui [illegible] de nos législateurs, notre devoir [illegible] l'assemblée [illegible] par une proposition d'ajournement à la Nouvelle-Orléans [illegible], probablement dès qu'[illegible] être [illegible] avant l'envoi du message du gouverneur. Le conseil de ville a offert à la législature l'usage de l'Hôtel de Ville pour ses séances, de façon que l'ajournement n'occasionne pas de frais de location [illegible]. Les raisons qui militent en faveur de cette mesure sont tellement évidentes qu'il serait oiseux de les énumérer. [illegible] gouverneur [illegible] son quartier général, et il est [illegible] que la législature se trouve [illegible] dans les circonstances actuelles. Elle aura besoin d'être constamment en rapport avec le gouverneur, les chefs militaires, le conseil de ville, les [illegible], la chambre de commerce, etc., pour résoudre les différentes questions qui vont lui être soumises, et il est indispensable, pour éviter les pertes de temps, qu'elle ait à sa portée tous les renseignements et tous les documents propres à éclairer ses décisions.

Le message du gouverneur mettra sans doute en relief les diverses mesures que les circonstances rendent nécessaire d'adopter, et nous fournira l'occasion de les discuter séparément. Nous ne les signalerons donc pas aujourd'hui.

En [illegible] la liste des membres de la chambre [illegible], et celle des membres du sénat, nous avons pu nous convaincre que la composition de notre corps législatif est beaucoup plus satisfaisante qu'elle ne l'a été depuis nombre d'années. Déjà, par l'élection des membres de la Convention d'Etat, le peuple de la Louisiane avait repris possession de pouvoir qu'[illegible] trop longtemps abandonné aux factions et aux coteries, et nous sommes heureux de voir que le même esprit a présidé au renouvellement de la chambre et au complément des sénateurs sortants.

Nous espérons que les mandataires de la Louisiane justifieront ce que nous venons de dire en se [illegible] activement à l'œuvre et en faisant preuve d'un patriotisme éclairé. C'est [illegible] dans le choix des deux sénateurs qu'ils doivent écarter toutes les considérations mesquines, qui ont trop souvent guidé les choix des assemblées précédentes, et se montrer dégagés de tous les préjugés de parti. Les noms que nous avons entendu mettre en avant sont d'ailleurs des plus honorables. On parle de l'ex-gouverneur Roman, de l'ex-gouverneur Mouton, de M. Jules Olivier, de M. A. Declouet et de M. Sparrow.

L'un de nos confrères des paroisses, le *Mechacébé* s'exprime ainsi au sujet de cette élection de sénateurs :

La législature aura à élire deux sénateurs au congrès, et cette élection doit être cette fois une chose [illegible]. En ce temps-ci la place doit chercher l'homme et l'homme ne doit pas chercher la place. C'est l'inverse des époques de calme [illegible] l'intrigue fait jouer tous ses ressorts. Parmi les personnages distingués dont l'abstention [illegible] actuellement une [illegible] publique et que leurs concitoyens veulent arracher à la retraite et porter comme candidats, on nomme l'ex-gouverneur A. B. Roman, de St Jacques. Depuis longues années, il avait dit adieu à la politique ; mais il ne put rester sourd à la voix de son pays et il consacra dans les premiers mois de cette année, à tenter un dernier effort pour réaliser une séparation paisible des deux sections de la vieille Union et une liquidation à l'amiable de cette société rompue.

Qui mieux que lui réunit l'expérience et la prudence de la vieillesse à l'énergie et à la vigueur de la jeunesse, et qui serait plus digne de s'asseoir dans un des chaises curules du sénat confédéré ?

PATRIOTISME DES DAMES ORLEANAISES.—Les [illegible] de la Nouvelle Orléans ne se ralentit pas. Une noble émulation en faveur de la cause que défendent nos [illegible] vaillants soldats leur fait imaginer, chaque jour, de nouveaux moyens pour grossir le budget des volontaires. Après les représentations dramatiques et les concerts, voici qu'on nous annonce une exposition de tableaux vivants au théâtre de l'Opéra pour les premiers jours de décembre. Outre la nouveauté [illegible] depuis plusieurs années [illegible], ce genre de spectacle offrira un attrait d'autant plus vif que l'exécution en sera confiée aux nobles et belles patriotes qui en ont conçu l'idée. Les dames et demoiselles de la société orléanaise qui chercheront à piquer la curiosité publique dans un but aussi louable peuvent être certaines du succès, car chacun voudra aller applaudir à leurs efforts et contribuer à la réussite de leur entreprise. Le directeur de l'Opéra a gracieusement mis la salle à leur disposition, et tout promet que la représentation des tableaux vivants sera une brillante affaire.

ELECTION CONGRESSIONNELLE EN LOUISIANE.—Nous avions annoncé l'élection probable de M. Mitchell dans le sixième district congressionnel, mais il paraît, d'après les derniers résultats que nous connaissons que M. Lewis l'emportera sur lui par une faible majorité.

LISTE DE LA LÉGISLATURE ET DU SÉNAT.—Nos lecteurs trouveront dans la partie anglaise la liste des membres du Sénat et de la Législature de la Louisiane.

LEVÉE DE 10,000 HOMMES.—La législature du Mississippi vient d'ordonner une levée de 10,000 volontaires à engager pour 60 jours. Elle a voté une allocation de [illegible] pour leur équipement.

LES FRÈRES DRAYTON.—Dans la bataille de Port Royal, le capitaine Percival Drayton, de la marine des Etats Unis, commandait le steamer fédéral Pocahontas, pendant que son frère, Gen. F. Drayton commandait les Confédérés comme général de brigade.

[illegible] Plusieurs dames de [illegible] ont formé une [illegible] d'un corps d'artillerie [illegible].

ESCARMOUCHE À FAIRFAX COURTHOUSE.—Une dépêche du 19 novembre porte qu'une escarmouche [illegible] avant-hier à Fairfax Courthouse, et il a eu [illegible] un engagement général entre le 17e régiment de la Virginie, Colonel Corse, et un corps de [illegible] Yankees. Le combat a duré une heure, les fédéraux se sont retirés laissant sur la place dix morts, beaucoup de blessés et huit prisonniers. Notre perte a été de deux tués.

LA BRIGADE DE FLOYD.—Une lettre d'un officier de cette brigade, datée du 17 novembre, de Raleigh Courthouse, dit que la brigade est à [illegible] côté de cette place. Les fédéraux ont reçu des renforts considérables, et la division du général Lee s'étant retirée à Meadow Bluff, le front de l'ennemi s'est trouvé dégagé. Floyd s'est replié de Cotton Hill. Les escarmouches continuent toujours.

JEFFERSON THOMPSON.—Un voyageur arrivé de Columbus annonce que l'on a appris la capture du steamer fédéral *Platte Valley*, [illegible] par M. Jeff. Thompson. Il a saisi le bateau près Price [illegible], au dessous de Caire. Les prisonniers [illegible] ont été relâchés sur parole, à l'exception de plusieurs officiers fédéraux et d'un capitaine qui [illegible] de Columbus avec un plan complet des fortifications. Ceux-ci ont été amenés à Columbus mercredi, et l'on pense que l'espion sera pendu ou fusillé.

CUMBERLAND GAP.—Le 8 novembre, dit un correspondant de Knoxville [illegible], le Cumberland Gap comme la forteresse la plus redoutable de la Confédération du Sud. Tels sont les avantages naturels qu'à peu de frais et de temps [illegible] la rendre imprenable, je ne crois pas [illegible] qu'il soit attaqué. L'ennemi le connaît trop bien. A partir du Gap, dans le Kentucky, il y a une centaine de milles à travers [illegible] montagnes, où le sol aride est dépourvu de tout fourrage, et d'où [illegible] des armées ne peut considérable. Ce serait une tâche herculéenne que de tenter l'ascension de la montagne au Gap, et les troupes qui réussiraient ne verraient guère en état de combattre, exposées à la mousqueterie et aux carabines Minié. Les autres [illegible] du Cumberland sont aussi inaccessibles pendant la saison d'hiver.

IBERVILLE.—[illegible] Leonard est mort, le [illegible] courant, dans la paroisse Iberville, à l'âge de [illegible] ans. [illegible] *Gazette de Plaquemine* [illegible] les Etats-Unis [illegible].

BROCHURES PERDUES.—[illegible]

[illegible] d'artillerie [illegible]

ON DEMANDE [illegible]

Par le Télégraphe.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES À L'ABEILLE.

Dépêches du samedi.

L'engagement à Pensacola.

Pensacola, 22 nov.—Le fort Pickens a ouvert le feu ce matin à 9 30 sur la chaloupe canonnière *Nelms* et les transports *Time* et *Corberry*. Ces deux derniers étaient au wharf central et le *Nelms* était dans le bassin. Les fédéraux tirèrent un grand nombre de fois avant que nos batteries ne répondissent. Quand l'action fut [illegible] engagée l'excitation devint immense. Le [illegible] de boulets sans une pluie de boulets et de mitrailles et alla se poster à un point éloigné en face de la ville.

A 11 heures le *Nelms* arriva à son wharf. Il rapporte qu'on ne sait au juste si c'est le fort ou les batteries de terre qui ont ouvert le feu. Le *Time* occupait toujours la même position et semblait n'avoir pas été atteint. La *Calvaria*, la *Neptune* et une chaloupe canonnière bombardaient le fort McRee. Un nègre de l'équipage du *Time* est arrivé ; il rapporte que le *Time* est à portée des canons de l'ennemi, que l'ennemi a lancé des bombes sur l'hôpital mais qu'on n'a pas de malheurs à déplorer.

Pensacola, 22 nov—1 P. M.—Un messieur arrivé de Warrington dit qu'une ou deux personnes ont été tuées au chantier de marine par une quelques bâtiments ont été endommagés. La femme d'un sergent-major a été tuée dans la cour.

Une dépêche dit : Nos canons et nos batteries n'ont [illegible], au contraire, la canonnade est toujours très vive de part et d'autre ; les frégates ont changé leur position et l'on ne les voit plus de la ville.

Pensacola, 22 nov—3 1/2 P. M.—La canonnade a cessé à 5 heures P. M. Les Confédérés ont perdu 4 morts et ont eu [illegible] blessés. Parmi ces derniers se trouvent le Col. Villipigue de la Georgie. Le major général Bragg témoigne la plus grande confiance dans le résultat et une confiance illimitée dans nos soldats. Pendant tout l'engagement ils ont déployé le plus grand zèle et la plus grande bravoure.

Deux [illegible] et une chaloupe canonnière ont attaqué les batteries.—On dit que d'autres sont en vue ; mais cette dernière nouvelle n'est pas confirmée. On ignore la perte de l'ennemi.

Pensacola, 23 nov—Le feu a recommencé ce matin.

Mobile, 23 nov—Au gouverneur Moore. La place est [illegible]. [illegible] l'ennemi n'a pas d'effet.

Nos pertes sont de [illegible] tués et [illegible] blessés quatre fois au fort McRae. BRAXTON BRAGG.

Pensacola, 23 nov—Six des navires de l'ennemi sont en vue, et tirent contre nos batteries.

En ce moment, dix heures du soir, la canonnade est terrible de part et d'autre.

Plusieurs bâtiments à Warrington sont en flammes et tout le village sera probablement réduit en cendres.

Nous avons peu d'hommes tués.

Nouvelles de Columbus.

Memphis, 23 nov.—Le général Pillow télégraphie ici qu'il n'acceptera pas de compagnies non équipées ; mais qu'il recevra avec plaisir toutes les troupes pleinement organisées et équipées.

Le général Pillow pense pouvoir tenir Columbus contre quelque force que ce soit que l'ennemi puisse envoyer contre lui, quoique la place puisse être dévastée. Il a besoin, cependant, de grandes forces pour protéger sa droite et son arrière et il compte sur l'appel des chaloupes canonnières parties de la Nouvelle-Orléans.

La ville de Memphis a entièrement [illegible] léthargie. Il y aura lundi une sortie générale de la milice. Chacun [illegible] tout ce qu'il peut si Memphis est prise par les Lincolnites, ce ne sera qu'après que chacune de ses rues sera devenue une véritable barricade.

Memphis, 23 novembre.—Le général Pillow télégraphie ici qu'il a levé l'embargo sur toutes les marchandises—produits, provisions pour l'armée, vivres et fourrages—embarqués pour le Sud.

Nouvelles du Nord—*Par la voie de Richmond.*

Baltimore, 23 novembre.—Le *Sun* rapporte l'arrivée du steamer Norwegian à Portland avec des nouvelles de Liverpool en date du 8. Pas de nouvelles commerciales.

Opinion de la presse Anglaise sur les affaires d'Amérique.

Le *London Times* du 8 exprime catégoriquement l'opinion qu'une reconnaissance de l'Union [illegible] impossible.

Saisie de locomotives.

Branstown, 18.—Les locomotives et toutes les machines du chemin de fer de Baltimore et de l'Ohio ont été transportées par les confédérés dans la direction de Winchester, hauts enlevés les rails sur une étendue de 26 milles.

Les Lincolniens comptent sur la prise de Pensacola.

Washington, 18 novembre.—Le *Star* de ce [illegible] recevoir ce matin des nouvelles du Golfe et prendre la prise probable de Pensacola et du chantier de marine par le col. Browne du fort Pickens.

Les Yankees se réjouissent de l'arrestation des ministres Slidell et Mason.

Richmond, 23 novembre.—Les journaux du Nord sont ivres de joie de l'arrestation de nos ministres et disent qu'ils seront tous deux envoyés à Boston. Ils pensent que l'Angleterre considérera leur arrestation comme un fait légitime.

Probabilité d'une prochaine bataille sur le Potomac.

Un monsieur qui vient d'arriver à Richmond dit : "Les troupes fédérales qui sont dans les environs d'Alexandrie commencent à s'agiter ; deux plusieurs escadrons de cavalerie qui se sont pas moins qu'environ dix-neuf et 10 batteries." Il croit à la probabilité d'une prochaine bataille.

DE PENSACOLE.

Dépêches d'aujourd'hui.

Nous devons à l'obligeance de nos confrères du *Crescent* une copie de la dépêche suivante que le Gouverneur Moore a reçue hier matin :

Washington, 23 novembre 1861.

Le feu a cessé. Pickens n'a été blessé aujourd'hui. Les navires se sont retirés. Le fort McRee a été réparé et n'est plus exposé. Tout est bien !

(*Dépêches du soir.*)

Détails sur le bombardement à Pensacola.

Belle conduite des Louisianais.

Quelques maisons brûlées par les boulets rouges de l'ennemi.

Mobile, 24 novembre.—Le Correspondant spécial de l'*Advertiser and Register*, dans sa lettre datée de Pensacola, du 22, dit : "Le steamer *Time* s'est échappé et est arrivé sain et sauf en ville. Notre perte jusqu'à 10 heures du matin, était de cinq tués et douze blessés.

A 4 *heures 30 minutes du soir.* La canonnade a continué ce soir, présentant un magnifique spectacle. Plusieurs bombes ont fait explosion près du général Bragg, du colonel Gladden et de l'Etat Major, sans blesser personne. Le général Bragg a été l'objet des plus chaudes ovations pendant toute la journée partout où il est allé. Ces batteries, servies par l'infanterie de la Louisiane, sous les ordres des capitaines Wheat et Bankhead et le lieutenant Mader se sont grandement distinguées. La batterie de Marine des capitaines Van Benthuysen a également droit à une mention honorable pour les services qu'elle a rendus.

On croit que l'un des navires ennemis a été gravement endommagé hier, attendu qu'il n'a pas tiré un seul coup de canon aujourd'hui. Le *Niagara* est le seul navire de guerre qui ait pris part au combat aujourd'hui, mais on estime qu'il y a trois autres frégates en vue. Quelques vieilles maisons ont été incendiées par les boulets rouges de l'ennemi, mais leur perte est insignifiante. Quelques boulets rouges ont aussi traversé l'hôpital, mais sans blesser personne, attendu que les malades en avaient été enlevés. Un certain nombre de bombes sont tombées dans le fort Pickens, et on croit qu'elles y ont fait beaucoup de ravages. Les batteries de l'ennemi dirigent leur feu contre l'arsenal de marine, mais Billy Wilson ne prend aucune part au combat. Nos pertes, jusqu'au moment où nous écrivons, sont de sept tués et blessés.

Une dépêche de ce matin, au *Pensacola Press*, dit : "Le feu a cessé à quatre heures du matin, et on ne l'a rouvert qu'à dix heures et demie. Plusieurs maisons ont été brûlées à Warrington et on rapporte que le *Niagara* est hors de combat. Six navires sont maintenant en vue."

Rapport officiel de l'engagement à Pensacola.

Richmond, 24—Une dépêche officielle, reçue ici de Pensacola, datée du 23, dit : Le feu s'est ralenti graduellement et a finalement cessé à l'approche de la nuit. Le colonel Williams a été légèrement blessé au bras, mais il est resté à la tête de son commandement au fort McRee. Pas d'événements majeurs aujourd'hui. L'arsenal de marine n'a pas endommagé, mais la ville de Warrington a été incendiée par les boulets rouges de l'ennemi.

Le bateau canonnière Tuscarora consumé par les flammes.

Memphis, 24—Le bateau canonnière *Tuscarora* a pris feu et a été consumé jusqu'à la ligne de flottaison, à quinze milles au-dessus de Helena, samedi. On ne sait comment le feu a pris. Le magasin a été sauvé. Les bombes qui ont été lancées à l'arrière ont fait explosion, mais personne n'a été blessé. [illegible]

Saisie [illegible] par les Lincolniens.

Une nouvelle [illegible] prise de 112 Lincolniens [illegible].

Nashville, 24—Le steamer Pink Varble est arrivé hier [illegible] Confédérés [illegible] la rivière Cumberland [illegible] Louisville [illegible] à Mollinsville, Tennessee [illegible] Le lieutenant-colonel Hadavock, qui [illegible] de 112 Lincolniens près du fort Donelson [illegible].

Déroute de deux Chaloupes canonnières de Lincoln.

Perte des Lincolniens : 100 hommes tués et une chaloupe hors de service.

La *Patrie* de ce matin apprend que deux chaloupes canonnières de Lincoln ont remonté le *Cumberland*, le 18, jusqu'à la hauteur de Dover, Ky, et une pièce de campagne qu'on avait amenée de Hopkinsville ouvrit le feu sur elles, et après un court engagement l'ennemi s'est retiré ayant environ cent hommes tués et une de ses chaloupes hors de service. Notre perte a été de 4 tués et quelques blessés. Le *Clarksville Jeffersonian* du 22, donne un récit de l'engagement entre la chaloupe canonnière *Conestoga* et un canon faisant partie de la batterie d'artillerie volante du capitaine Southrees, près Canton (c'est probablement le même affaire). L'engagement a duré plusieurs heures sans résultats importants. Le canon était trop petit pour produire un grand effet sur les flancs blindés du bateau. Ces faits ont été racontés par un monsieur qui demeure près de Canton.

Nouvelle d'une bataille dans l'Est Tennessee.

LES LINCOLNISTES TAILLÉS EN PIÈCES PAR LES MISSISSIPPIENS.

La *Gazette* de ce matin, publie un extrait d'une lettre particulière de Cumberland Gap, où il est dit : "On a reçu ici la nouvelle qu'un régiment d'Indiens a traversé la ligne à Jacksborough et qu'on lui a laissé faire dix milles sur le sol du Sud. Mais arrivé à cette distance, le régiment fut rencontré par le 15e régiment du Mississipi. On en vint immédiatement aux mains, et le résultat a été tel qu'on pouvait l'espérer. Les enfants du Sud ont chargé avec une telle impétuosité qu'ils ont rompu les rangs ennemis et ont mis en fuite les Indianiens qui ont laissé la moitié des leurs sur le champ de bataille. Le régiment Indianien a été littéralement mis en pièces. Cette nouvelle est venue directement, et l'écrivain présume qu'elle est vraie. Mais la Gazette de Knoxville, du 23, ne dit pas un mot de cette affaire.

De Richmond.

Le général Bragg et ses troupes.

Richmond, 24—Il y a ici un sentiment universel d'approbation pour la belle conduite du général Bragg et de ses glorieux soldats près de Pensacola, dans les journées de vendredi et samedi. Le Président, le Cabinet, le Congrès, les chefs des Départements, les citoyens de toutes classes et le peuple de toutes les sections du Sud, sont unanimes dans leurs éloges à leur sujet.

CHRONIQUE LOCALE.

LA REVUE MILITAIRE.

DE VINGT À VINGT-DEUX MILLE HOMMES SOUS LES ARMES.

Il en a beaucoup été question, on en parle encore avec éloge et on s'est vraiment [illegible] [illegible]

D'ailleurs, les rapports "à [illegible]" confirment parfaitement [illegible]

Les troupes qui sont toujours portés à [illegible]

Le Gouverneur a commencé la revue à midi et demi [illegible]

Là se trouvait la tête de la Légion dont Jos. Tremé [illegible]

Noms des Corps.		
Artillerie d'Orléans (1er Cie)	capitaine Gurrel	125
" Lafayette,	" Rodes	
" Beauregard,	" Tarpeau	
Compagnie de Guide,	" Bargi	
Guides (cavalerie)	" Christen	
Volontaires (naval) Français,	" Pellegrin	
Régiment des Gardes d'Orléans,	Col. R. Augustin	745
Les Cazadores Espagnoles,	" Miangolara	
Légion Française,	" Rochereau	1250
Volontaires Français,	" Fortier	
Régiment Provisoire,	capitaine com. Janvier	
Bataillon des [illegible]	major Bastien	
" des Chasseurs à pied,	major S. Meilleur	270
" des Gardes Italiennes,	" De la Valle	
" des Brigade Fusiliers,	" Coppie	
" des Volontaires Français	" Bougère	
Total		

Le Régiment Provisoire était composé des compagnies suivantes : Voltigeurs d'Orléans, capitaine Rivet, Cohan Rifles, capitaine Vigil ; Tirailleurs d'Orléans, capitaine Pheon ; American Rifles, Cie E., capitaine Bell ; [illegible] Guards, capitaine Amos [illegible], Cie A., capitaine Williams ; Cie B., capitaine [illegible]; City Defenders, capitaine Heath ; Bourbon Guards, capitaine Bannabel.

La première brigade, colonel Gardeman, s'étendait de la rue Bourbon à la rue Basin [illegible] Fuzi, en face de la [illegible]; Mechanics Guards, capitaine A. Lanuse ; Economy Guards, capitaine E. Ray ; Les Savary Guards, capitaine [illegible] ; Les Gallot Guards, capitaine G. Soulé ; Young Guards, capitaine L. Roguilis ; Beauregard Guards, capitaine L. Gaulle ; Turco Guards, capitaine A. Lewis Louisiana Guards, capitaine L. Léon ; Pontchartrain Guards, capitaine H. Bauche ; Mississippi Guards, capitaine M. Dupont ; Laborde Guards, capitaine R. Davis ; Native Guards, capitaine Dauphin. Ils ont salué en passant.

—Rien ne [illegible] pas ce coup-d'œil aussi [illegible]

[illegible]

Vingt minutes après, un autre feu de même genre [illegible] rue Girod, près la rue du Camp. [illegible]

[illegible]

LES CONFÉDÉRÉS ET LA CORVETTE FRONY.—Nous avons relaté le naufrage de la corvette française *Prony* et le sauvetage des officiers et de l'équipage français par des steamers confédérés. Les journaux de Norfolk contiennent à ce sujet la correspondance qui suit :

Norfolk, Va., 9 novembre 1861.

Au Commodore Lynch, commandant de Pamlico.

En quittant Norfolk pour me rapporter à mon amiral et lui rendre mes [illegible] [illegible]

[illegible]

Recevez, monsieur le Commodore, [illegible] très obéissant serviteur,

H. DE FONTANGES,

Capitaine de frégate de la marine impériale, commandant la *Prony*.

Norfolk, 12 novembre 1861.

Agence consulaire de France à Norfolk.

MONSIEUR : J'ai l'honneur de vous adresser la présente communication officielle au sujet du [illegible] officiers et de l'équipage de la corvette française *Prony*, naufragés il y a quelques jours à la pointe Ocracoke, Caroline du Nord.

C'est auprès de vous, mon cher monsieur, avec des sentiments de cordiale gratitude envers nous pour le courage que vous avez montré dans cette occasion comme officier, et avec une admiration sincère pour vos sentiments chrétiens, votre généreuse hospitalité et votre noble conduite comme homme que je vous adresse la présente.

M. de Fontanges (le commandant) et ses officiers sont profondément touchés des sympathies témoignées en leur faveur ; de la bonté, de la courtoisie et de l'hospitalité désintéressée qu'ils ont reçues, et des nombreux soins qui leur ont été si libéralement, et en même temps si délicatement, prodigués par vous et par les officiers de la marine et de l'armée.

Ce ne sera pas pour moi, monsieur, une faible satisfaction que d'avoir à mentionner ces faits dans mon rapport officiel à mon gouvernement ; et j'ai également l'assurance du commandant français et de ses officiers, qu'aussitôt après leur arrivée à New York, ils aviseront l'amiral de la flotte et le consul-général de France des faits dont il s'agit.

J'ai l'honneur d'être, cher monsieur, très respectueusement, votre obéissant serviteur,

LEON SCHISANO,

Vice-consul de France.

Au commodore FRENCH FORREST,

Commandant l'arsenal de Gosport, Virginie.

Manchac, Est Bâton Rouge, 22 novembre 1861.

MM. les Éditeurs de l'Abeille, Nlle Orléans.

MESSIEURS,

Permettez-moi, dans les graves circonstances où se trouve le pays, d'avoir recours à votre estimable journal, pour porter à la connaissance des autorités militaires, l'emploi qui pourrait être fait contre les flottes de l'ennemi, d'un moyen de destruction dont l'efficacité sera je crois appréciée par les personnes compétentes.

Les *Monitors*, ou d'autres tortues semblables, peuvent certainement être d'un grand secours, et produire, comme l'expérience l'a prouvé, les effets les plus désastreux, mais en même temps qu'ils coûtent très cher à construire, le plus souvent les voies d'eau qu'ils sont destinés à produire peuvent être bouchées ; cependant, comme grâce à leur construction, ils peuvent s'approcher sans inconvénient, très près des bâtiments ennemis, on pourrait peut-être avec plus de chances que sur un navire ordinaire, placer à leur bord le nouvel engin que je viens soumettre à l'examen de l'autorité. Il se trouve à la Nlle Orléans même, tout prêt à fonctionner sans qu'il en coûte rien au gouvernement.

Je veux parler des pompes à vapeur et au besoin des autres pompes à incendies, en employant au lieu d'eau, l'essence de térébenthine, ou toute autre matière qui sera jugée préférable par les chimistes. A une certaine distance et en un instant, les agrès, le pont et l'ennemi luimême pouvant être suffisamment mouillés pour qu'un bouquet de fusées lancé immédiatement, mette le feu à toutes les parties à la fois du bâtiment, sans que l'équipage, atteint également du liquide inflammable, puisse lui porter secours immédiatement. Il est facile de supposer le désordre que produirait chez l'ennemi un semblable expédient. S'il ne peut être employé sur les torches, je le crois praticable surtout à bord de la plupart des petits bateaux (gun boats) dont le gouvernement peut disposer, et c'est avec le désir de rendre un service au pays que je fais part d'une idée qui peut être modifiée au besoin ; elle appartient du reste plutôt au général Lebas qu'à votre serviteur, car n'est ce expédient qui me l'a inspirée, seulement, je crois, en l'honneur des Yankees, devoir remplacer l'eau par la térébenthine.

Agréez l'espérance de la parfaite considération, avec laquelle j'ai l'honneur, Messieurs, d'être votre très humble serviteur et abonné.

A. PERSAU,

Ingénieur civil.

FEUILLETON.

LA FILLE DE SATAN.

VIII

CONSEIL SECRET.

Louis, après un longue promenade au sein de cette belle nuit, durant quelques heures d'un excellent sommeil, et se leva vers midi, dans les meilleures dispositions d'esprit.

Quand on tâche de ce monde semblait être de sortir à tous ceux qui se rencontraient devant ses pas, de les perdre corps et âme, elle jouissait de voir la noble demoiselle d'Entragues, en partie par ses conseils, livrée enfin au déshonneur de ces amours princières, qui jetaient le plus horribles éclats.

Son âme aussi était soulagée d'un poids cruel en pensant que maintenant le projet de la tête de Chanval d'unir mademoiselle d'Entragues au capitaine de Rosny, projet pour lequel elle avait si ardemment désiré ce sein même, était complètement déjoué. Elle jouissait ainsi le cœur de ce salme qui succède aux troubles poignants de la jalousie.

Sous cette heureuse influence, elle se quitta son lit que pour aller s'asseoir au petit bureau de bois sur lequel elle [illegible] se trouvaient les adieux de Georges, reçus de la veille, elle y répondit avec plus de douceur et d'abandon que n'en avait porté jusqu'à ce jour ces rares missives. Georges qui désirait si ardemment voir son étoile dans cette âme, elle lui [illegible] dans l'éclaircie qui s'y faisait, découvrir l'amour.

Louis désirait le voir pour jouir de son triomphe secret, lorsque cette jeune Claire, qu'il aimait pour le moins d'une fraternelle amitié, allait lui être si positivement enlevée. Elle lui écrivit de venir le soir, en prenant pour l'apporter le plus célèbre le prétexte le plus futile, celui de lui faire d'orangers qu'elle voulait envoyer en présent à la reine Marguerite.

Pendant cela, le Pérusse qui précédait celle d'un grand dîner donné à l'hôtel pour le dessert de l'abbé de Saint Claude, l'ambassadeur d'Espagne et le duc de Montbarre étaient enfermés en conférence d'affaires dans la chambre de ce dernier.

Le duc et don Balthazar de Zuniga étaient assis sur un canapé en face de cette grande console d'acajou rouge, brodée d'or fleuri, que le duc aimait et avait choisie pour la donner, parce qu'elle offrait encore l'image de ceux qui en avait repos de l'Eglise qui avait emporté la ses crimes, parce qu'il s'en exhalait pour lui une amertume que, une inspiration plus vive à poursuivre son œuvre merveilleuse sur les grands du monde, prélats et seigneurs.

Vers la porte, dans la partie plus obscure de la Chambre qui se trouvait au pied du lit, un homme était assis sur un tabouret, enveloppé d'un manteau, dont un pan était rejeté sur sa tête.

En voyant sous l'espèce de capuchon qui l'enveloppait en ce moment la figure bronzée, dure et inerte à la fois, de cet homme, on eût pu plus facilement reconnaître en lui le valet espagnol qui, sous l'habit de moine dominicain, valet Etienne de l'Hoste pour l'assassiner, valet isolé de tout le monde par son ignorance de la langue française, et qui était ainsi le passif instrument des exécutions secrètes de son maître.

Et nous son maniere, l'Espagnol avait encore en ce moment le poignard du meurtre passé à sa ceinture.

—Voilà assez de revers ! disait l'ambassadeur d'Espagne au duc de Montbarre. Notre émeute au sein de Paris, sur la place de Grève, a échoué ; le coup d'Etat des gentilshommes de Marseille, qui devaient nous livrer la ville, a échoué. Vrai Dieu ! par quelque bout que nous voulions prendre la France, elle nous échappe !

Et étant un vif coup d'œil sur Montbarre :

—Pourtant, duc, ajouta-t-il, vous ne renoncez pas à vos desseins ?

Montbarre, pour toute réponse, releva la tête avec un rire plein d'audace.

Car l'ancien moine de Saint-Claude, le bandit du Jura, l'incendiaire du Bédon, actuellement duc de Montbarre, était dur et solide comme le chêne, qui, en vivant pendant les siècles et leurs orages, ne fait qu'augmenter de vigueur.

—Alors, reprit don Zuniga, le moyen....le moyen extrême auquel nous avions pensé d'abord est adopté ?

—Puisque nous voulons nous emparer du pouvoir, dit le duc, puisque le premier ministre, le véritable roi, représente et défend ce pouvoir régnant, il faut bien qu'il disparaisse.

—Par un attentat à sa vie ?

—Nous avons vainement soulevé le peuple, le peuple n'a pas accompli notre œuvre ; nous avons allumé le combat, le feu des mousquets n'a pas atteint notre but ; il faut y arriver par une autre voie.

—Par un crime ?

—Par un acte qui porte ce nom ; mais dont la réalité convient à notre avenir, et dont Dieu jugera à la France.

—A moins qu'il ne nous mène à l'échafaud.

—Je n'ai pas plus de soucis de ma vie que de celle des autres, dit avec force Montbarre.

Ce qu'il y avait de violence fâcheuse dans ces paroles, le légèrement troublait l'ambassadeur espagnol, dont le tempérament comportait une croyance plus réservée et plus diplomatique.

Cependant il reprit en calmant complètement l'influence de son imposant complice :

—Ainsi, le duc de Sully doit être assassiné dans un piège....

—Il n'en plus revenir, termina Montbarre.

—Cette embûche, d'après ce que vous m'avez indiqué rapidement l'autre jour, consistait à l'attirer dans un endroit isolé, sous prétexte d'avoir à lui révéler un complot contre la vie du roi.

—Ah ! pensez le bien, seigneur de Zuniga, il ne s'agit pas ici, entre un grand profond que Sully et des intelligences d'un ordre tel que les nôtres, d'un de ces pièges usés dans les comédies de la cour de Bourgogne pour y faire tomber des victimes vulgaires. Il faut en présenter un moins une apparence, un mensonge qui emprunte tout l'éclat de la vérité.

—Et vous l'objectez ?

—De la manière que je vous ai déjà laissé entendre.

—Parlez donc.

—Que homme qui est [illegible] de Sully dans ce doit être [illegible] complètement ce français ?

—Complètement. [illegible] bien qu'en le moment l'Espagnol eut milieu de mes gens [illegible] que sa nationalité n'a [illegible]. Voilant qu'il reste ainsi pour [illegible] dans les circonstances [illegible], je l'isole de la foule [illegible], et j'ai fait encore avec moi ici pour [illegible] en faveur de vos doctrines françaises.

—C'est bien. Vous dépêcherez donc l'Espagnol au duc de Sully [illegible] [illegible] mais il l'attendra aux abords de l'hôtel pour lui adresser [illegible] quelques mots à voix basse. Vous [illegible] seulement de français ce qui est nécessaire pour dire ceci : "Un complot est formé pour assassiner le roi. Venez demain soir, à onze heures, sous l'arcade Saint-Paul ; on vous le révélera."

—Et à ceux qu'il [illegible] simple avis ; vous croyez que le ministre s'y rendra ?

—Il évitera à Maison qui sera d'accord avec notre faute. Voyez quel faisceau d'indices pour lui persuader que l'avis est sincère. Dent Babylas, que je fais mouvoir comme il me plaît, a déjà semé dans l'esprit de Sully la pensée d'une nouvelle conspiration contre les jours d'Henri IV. Un homme tout à fait étranger à cet abbé vient lui dire la même chose. Et cet homme porte la livrée de l'ambassade d'Espagne, repaire d'éternels complots. Il ne peut porter sa dénonciation dans le séjour de l'autorité, où il risquerait d'être aussitôt arrêté, il appelle le ministre dans un endroit solitaire qui lui garantit sa liberté. Sully sait qu'Etienne de l'Hoste, le filleul du ministre de Villeroy, vous vendait les secrets de la France : pourquoi un subalterne de votre maison, un traître de plus bas étage, séduit par l'appât d'une récompense, ne lui vendrait-il pas les secrets de l'Espagne ? Enfin tout ceci a des antécédents. Déjà une fois un même récit, l'appuyant dans une ruelle déserte, vers les champs Saint Martin, lui fit des révélations réelles, qui ouvrirent les yeux sur les menées secrètes de Biron, et amenèrent cette grande affaire dans laquelle le pouvoir légal resta vainqueur des factieux. Peut-il y avoir plus de raisons acceptables, plus d'apparences de vérité pour amener Sully dans l'endroit où nous l'attendons ?

—Il est vrai. Et je ne dois pas me plaindre que vous me prêtiez un complot de plus contre le roi......

—Qu'importe un de plus ? il y en a tant qu'on ne les compte plus.

—Il viendra donc.

—Ne croyez-vous, vous dis-je, l'entraînera comme le vertige appelle l'oiseau vers le serpent fascinateur.

—Ah ! duc de Montbarre......

—J'ajoute à cela la vérité elle-même, avec son éclat irrésistible.

—La vérité ?

—Oui, il y a réellement à cette heure un complot formé contre la vie du roi, puisque Sully est la couronne véritable.

—Enfin.... c'est juste, il doit céder à cet indice.

—Et quand la réflexion ne le conduirait pas, son cœur l'appellerait là où il peut défendre Henri IV.

—C'est cruel, duc de Montbarre ! vous l'amenez à sa perte par le meilleur des sentiments, l'amour de son maître.

—Vous êtes bien scrupuleux aujourd'hui, don Balthazar.... Ah ! c'est que vous voyez cette nuit, ce moment suprême, où l'âme d'un grand homme qui dominait son pays est repoussée dans l'éternité par le coup de couteau du dernier des misérables. Si vous ne voyez pas le lendemain, où une place immense demeurée vide nous appartient, où un pouvoir royal nous est donné pour imposer notre suprême volonté à la France !

—Oui, oui.... je veux le voir, ce lendemain !

—Ainsi....

—Répondez moi donc. Sully arrivant sous l'arcade Saint Paul ?....

—L'Espagnol sera là.

—Lui !

—Son poignard frappe sur le moindre de vos ordres.

A ces mots, le regard des deux interlocuteurs s'était tourné vers le valet de l'ambassade. Dans son attitude courbée, le poignard de sa ceinture était de lui même un peu sorti du fourreau. Avec sa figure sèche et anguleuse qui semblait de bois, et cette lame luisante qui se détachait sur lui, il paraissait là comme une inerte machine du supplice.

Machine raisonnante, dont ceux mêmes qui allaient la faire mouvoir détournèrent les yeux.

Le seigneur de Zuniga reprit :

—Si le duc de Sully vient seul sous l'arcade Saint Paul, il n'aura pas moins quelques uns de ses gens à peu de distance.

—Mais nous serons là, répondit Montbarre, ayant aussi des hommes à nous pour les opposer à ces adversaires subalternes, ainsi qu'au peu de passants qui pourraient s'y joindre. Les uns et les autres mis en lutte, débloyant la place de tous dangers.

—Oui, à cette heure et dans ce quartier solitaire.

—Alors dans la première fois que des Sullistes auraient été frappés au milieu de leur cour.... [illegible] de Paris ? Et pourtant le [illegible] dans notre cour suivant il est certain....

—Il est vrai que dans votre ville, le grand de justice ne semblent guère aux sentiments que ceux que rencontrés de ceux qu'ils [illegible]. Et la rue, toujours ouverte de vos rues vide à la porte......

—Pour les coins de celui qui aura cessé de vivre ?

—La Seine seule aura de l'arche Saint-Paul.

—Mais il faut que la Seine donne son heure. Où n'est que lorsque le bruit d'une lutte vient de retentir sur ses bords, et que quelques passants ont eu le temps de trouver ces dessins nouveau ou gardés un semblable secret. Mon pavillon de l'eau, situé à deux cents pas de là, s'ouvrira devant le corps et lui servira jusqu'au moment où la rivière qui baigne le pied de son cadavre pour son profond et secret tombeau.

—Que notre force d'âme se montre donc grande à cette heure, duc de Montbarre, car j'avoue que en ceci perspective me jette en certain trouble.

—Après ces mots de seigneur de Zuniga, il y eut un moment de silence.

En dans cette chambre d'aspect austère, et de lugubres souvenirs, les projets homicides [illegible] dans l'air, pour venir se être enfoncé obscur de ce qui dominait la lumière figure du meurtrier, ce ne fut plus, même pour ces deux hommes au cœur ferme, une tranquille volonté, à une impression frissonneuse, d'un froid étrange et poignant.

Au milieu de cela, vinrent soudain retentir des accents de voix légères et rieuses, et des fracas mille nouveaux précipités et chantonnés.

C'étaient les portes du salon voisin qui s'ouvraient, et laissent entrer, avec les nombreux invités, les dames et les hommes, d'orfèvrerie de la plaine, un peu plus éloignée, où se trouvait.

(*A continuer.*)

CLEMENCE ROBERT.

Messieurs les Éditeurs,

[illegible] de la revue de 23 de ce mois [illegible] les volontaires de la Louisiane, capitaine Servient [illegible] 28 avril 1861 [illegible]

Pal. [illegible]

ARMAND LANUSSE,

Capitaine des [illegible] Native Guards.

Décédé hier soir, à 8 heures A. M. Wm. CRAWFORD DUNCAN, à l'âge de 67 ans. Ses amis sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi à 4 heures. Le convoi partira de la maison mortuaire No 72, rue d'Espagne entre Casacalvo et Grande Hommes.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 25 novembre 1861.

Reçu depuis samedi et hier, 616 bœufs du Texas, 341 des Attakapas ; [illegible] vaches, 370 porcs, 679 moutons et 79 veaux.

[illegible]

AU PUBLIC.

DES informations relativement au sort de Mme O. CANOVA seront reçues avec reconnaissance par sa famille. Elle est sortie vendredi matin, à 10 heures, de chez elle, à une amie malade, et depuis on n'a plus de nouvelles. D. CANOVA, [illegible] Claiborne et Lapeyrouse.

Avis aux Boulangers.

LES Boulangers sont prévenus qu'une assemblée générale aura lieu aujourd'hui lundi, 25 courant, à 5 heures après-midi, au local de la Société Suisse, rue de Chartres, No 123, entre les rues Toulouse et St-Louis, pour délibérer sur des affaires qui les concernent. La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du Président. A. C. PREVOST, Secrétaire.

SEL.

SEL—SEL.—400 sacs sel de Liverpool, de toutes grosseurs, à vendre en lots, au gré de l'acheteur. Aussi des [illegible] choix. S'adresser à F. J. SCHEFFELBACH, 27, rue Carondelet, ou à A. SOULIE, 56, rue Conti, entre Chartres et Levée.

Café de Havane.

80 SACS CAFE de la Havane à vendre par FREDERIC AVET, 59 et 61, rue Vieille Levée.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

222, rue de Chartres, 222.

MADAME DUPUY

INFORME sa clientèle qu'elle vient de transporter son établissement du No 186, rue de Chartres, où elle continuera, comme par le passé, la fabrique de plumes et de fleurs. [illegible]

LARD OIL.

A vendre chez G. GUTH, 74, rue Conti.

Demande de gardes-malades.

ON demande dix hommes pouvant remplir les fonctions de gardes-malades dans les hôpitaux de la Louisiane en Virginie. S'adresser dans la rue Gravier, No 72. E. GARDNER, Président du Comité exécutif.

BROCHURES PERDUES.

LA personne qui a trouvé un rouleau de brochures [illegible] M. JULIAN, rue St-Pierre, [illegible]

Nlle-Orléans, les juillet 1861.

LA société existant entre A. L. Hyde et Wm. M. Goodrich, Henry Thomas Jr. et A. S. Griswold sous la raison de HYDE & GOODRICH, [illegible] THOMAS GRISWOLD & CO. [illegible]

HENRY THOMAS Jr.

A. S. GRISWOLD,

WM. M. GOODRICH.

MM. A. L. Abbot, Henry Gunder ont également un intérêt dans la maison.

GOTTSCHALK & MAGNUSSON, NOTAIRES PUBLICS, Rue Carondelet, No 32, au rez-de-chaussée, bureau du fond.

WHISKY—14 pipes whisky d'Irlande et d'Ecosse, marque Kehee & Bennet's, importation directe, à vendre par Wm H. VREDENBURGH, Vieille Levée, 36.

MOUTARDE FRANÇAISE—50 caisses de 48 flacons chacun. A vendre par Wm H. VREDENBURGH, Vieille Levée, No 36.

VINS—400 caisses vins français, grandeurs et qualités variées, à vendre par Wm H. VREDENBURGH, Vieille Levée, No 36.

JAMBONS—[illegible] jambons pressés en barils [illegible] à vendre par E. J. HART & Co., Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79.

Nova Sociedade Lusitana de Beneficencia de Nova Orleans.

FALLECIMENTO.

Faleceu ontem, as 3 horas da tarde, SIMAÕ CODINA, de idade 25 annos, natural de Catalunia (Espanha), membro da Nova Sociedade Lusitana.

Os membros que compoem dita Sociedade se reunirao esta tarde, no seu local, esquina das ruas Elysean Fields, as 3 horas em ponto, para assistirem ao seu enterro.

Por ordem do Sr Presidente.

ANTHONY SAMBOLA, Secretario.

N. O., 25 nov 1861.

Nouvelle Société Lusitanienne de Bienfaisance de la Nlle Orléans.

AVIS D'ENTERREMENT.

Décédé, hier, à 3 heures de l'après-midi, M. SIMON CODINA, né en Catalogne (Espagne) et membre de la Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance. Les membres de cette Société sont priés de se réunir dans leur salle, à l'encoignure des rues Grands Hommes et Champs Elysées, aujourd'hui, à 3 heures de l'après-midi, pour assister aux funérailles.

Par ordre du Président, ANTHONY SAMBOLA, Secrétaire.

25 nov

Société française de Bienfaisance et d'assistance mutuelle de la Nouvelle Orléans.

Décédé hier, à quatre heures de l'après-midi, FRANÇOIS BALLOGNE fils. Ses amis et connaissances, ainsi que les membres de la Société sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu à 4 heures après midi. Son corps est exposé à l'Asile de la Société française.

Par ordre du Président.

F. PICARD, Secrétaire.

25 nov

Corps d'Artillerie pour Columbus.

On organise un Corps volontaire pour le service des pièces de place ou de siège à Columbus. S'adresser aujourd'hui, de 2 heures à 6 heures du soir, à l'Arsenal d'Etat, pour les détails.

Remerciements.

LES officiers et les membres de la Compagnie des "Native Guards" remercient sincèrement M. Francis Lacroix du lunch et des rafraîchissements qu'il a bien voulu leur envoyer lors de la grande revue de Samedi dernier.

Nlle Orléans, 25 novembre 1861.

AVIS.

La Compagnie appelée

PICKWICKS

a besoin d'armes, d'accoutrements et d'équipements. Ceux qui veulent contribuer la doivent [illegible] sur le drapeau :

"Nous ne demandons pas de quartier et n'en ferons pas"

[illegible] contributions au capitaine, M. John H. Frobes au bureau des Assesseurs, Hôtel de Ville, No 15.

Sauvé ! Sauvé ! Sauvé.

Je recommande à tous ceux qui comme moi souffrent de ce mal affreux que nous appelons le MAL DE GORGE, de se procurer le remède qu'on trouvera dans la rue Ste Anne, No 117 ; ils seront assurément guéris, car ma fille, âgée de seize ans, pouvait à peine respirer et elle a été guérie comme par miracle après avoir pris le remède trois fois. Je certifie que c'est la vérité et je signe

PAUL BURGUNDER,

Maison de la rue de Chartres, No 25

Rhumatisme et Diarrhée.

Le propriétaire des célèbres remèdes pour le rhumatisme et la diarrhée présente aujourd'hui de nouvelles preuves de leur efficacité. Les certificats ci-dessous émanent de citoyens respectables. Nous devons dire que chaque maladie est traitée par un remède particulier. S'adresser au No 117, rue Ste Anne.

Le présent est destiné à certifier que les remèdes qu'on se procure au No 117, rue Ste-Anne, ont guéri [illegible]

J. H. LENGSFIELD,

Rue des Magasins, entre Erato et Thalie.

Je certifie que j'ai été guéri d'une diarrhée dont je souffrais depuis un an. Après avoir essayé vainement tous les remèdes, j'obtins au No 117, rue Ste-Anne, [illegible]

MARTIN FORD,

No 146, rue du Camp.

GUÉRISON IMMÉDIATE

du Croup, du mal de Gorge, des brûlures et blessures récentes.

TOUTES SORTES D'ULCÈRES GUÉRIS

(même ceux provenant de maladies secrètes)

[illegible]

REMÈDE SPÉCIAL POUR CHAQUE MALADIE

S'adresser au No 117, rue Ste Anne. Heures de bureau. Tous les jours, de 8 heures à 6 heures P. M. [illegible]

Pas de Mercure !

MALADIES SECRÈTES.

Chez l'homme et la femme.

M. E. GAUDOZ, pharmacien de l'Ecole de Paris, de retour de France, continue à guérir les maladies secrètes et chroniques. [illegible]

INJECTION RICORD.

C'est avec cette injection que le Dr Ricord fait des guérisons sûres [illegible]

ROB ANTI-MERCURIEL.

Pour la guérison de toutes les maladies syphilitiques [illegible]

E. GAUDOZ, encoignure Conti et Bourgogne.

HOPITAL HAYES

Ci-devant Hôpital LUXEMBERG.

POUR toutes les maladies, pour les opérations chirurgicales, etc. (RUE DES CHAMPS ELYSÉES) [illegible] d'une Maison de Santé, [illegible]

—Conditions—

Salles..........	$1 00	par jour.
Salles particulières........	2 00	"
Chambres particulières......	3 00	"
Esclaves......	1 00	"

[illegible] Bourbon, No 18

PHARMACIE, DROGUERIE ET MÉDICAMENTS PATENTÉS.

J'ai l'honneur de prévenir Messieurs les médecins, les familles et le public en général, que j'ai transporté ma pharmacie de la rue Louisa dans celle du Canal, No 126, où se trouvait [illegible] Wright & Co, sous l'hôtel d'Orléans. Je [illegible]

Espérant que le public et Messieurs les médecins m'accorderont cette même confiance bienveillante, dont ils m'ont honoré depuis plus de douze ans, j'en sollicite respectueusement la continuation.

Nlle Orléans les novembre 1861.

AUG SCHWAB, pharmacien, No 126, rue du Canal.

PHARMACIE DE G. ROBIN,

Encoignure Ste-Anne et Villeré.

ON offre à vendre en gros et en détail, à des prix très modérés, un grand assortiment de produits chimiques, pharmaceutiques de la maison MENIER de Paris, tels que Pyrophosphate de fer et de soude, Chlorure de zinc, Chlorure d'or, Lactate de zinc, Chlorhydrate d'Ammoniaque, Bromure, Atropine, etc.

[illegible] Spécialités américaines, telles que Mustang Liniment, Ayer's Syrup, Smith's Tonic Syrup, Davis' Pain Killer, etc.

[illegible]

Avis aux consommateurs de Sirop Pectoral Balsamique de Ducongé.

ON reprend les bouteilles vides de Sirop Pectoral, à raison de cinq sous la pièce, au 7 cents par douzaine.

F. P. DUCONGÉ, 89, rue de Chartres.

Moutarde Créole.

CINQ barils semences de moutarde noire, de la Louisiane, venant d'être reçus, à vendre pour clore une consignation, par J. E. MOUGIN, pharmacien. Encoignure Dauphine et Douane.

Sirop Pectoral Balsamique de Ducongé.

REMÈDE souverain, infaillible, dans les maladies de poitrine, des poumons, de l'estomac et des intestins. Ce sirop est extrêmement agréable au goût, et son emploi ne demande aucun régime.

Il est d'une efficacité au moins égale, et non supérieure, à tous les sirops préparés soit à Paris, soit dans les Etats du Nord. [illegible]

F. P. DUCONGÉ, rue de Chartres, No 89.

VIN—1500 caisses de 12 bouteilles, 34 1/2 du vin de Bordeaux, qualité supérieure, J. Duboscq & Co. J. B. Cleve, &c. A vendre par CHAUDET & NEZ, 167 et 169, Royale entre Toulouse et St Pierre.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St Philippe,

OFFRENT les articles suivants en gros du marché—Bois de campêche coupé, Couperose, Dépuilis, Indigo, Extrait de Mélille [illegible], Acide sulphurique, Eau forte, Acide nitrique, Camphre, Quinine, Gomme Laque, Gomme Copal, Huile de lin, Alcohol, Liège et bouchons, etc. etc.

Champagne.

TRENTE-NEUF caisses vin Impérial, Renard fils & Brunet, 1857, en bouteilles et 1/2 bouteilles. 30 paniers St. Sery grand mousseux, 1857. A vendre par LOUIS F. MAXENT, 60, rue Toulouse.

BOUTEILLES VIDES !

30 [illegible] de 150 bouteilles [illegible] A vendre par LOUIS F. MAXENT, 60, rue Toulouse.

VIN ROUGE !

185 barriques, diverses qualités pour familles, [illegible] C C 1851, Chambertin [illegible], à vendre par LOUIS F. MAXENT, 60, rue Toulouse.

VIN MUSCAT—[illegible] à vendre par LOUIS F. MAXENT, 60, rue Toulouse.

VIEUX WHISKY—[illegible] LOUIS MAXENT, 60, rue Toulouse.

[illegible]

Médicamens français.

Pilules de Laville, Liqueur de Laville, Pilules de Dehaut, Quinquina Laroche, Vin d'Anduran, Sirop de Briant, Sirop de Pyro Ph. de fer, Véritable purgatif Leroy, Purgatif Leroy, Elixir Lebœuf, &c. &c.

A vendre à la Pharmacie D. PERES, au coin des rues Conti et Bourbon.

23 nov—1

UN COMMIS PHARMACIEN, parlant les principales langues, et bien entendu dans sa profession, trouvera une bonne place en s'adressant, en donnant références à la Boîte No 3,242.

PENSION.

UN monsieur désire prendre pension dans une famille française qui n'a pas d'autres pensionnaires. Son but étant principalement d'acquérir une connaissance de la langue, il préférerait que la famille demeurât au dessus de la rue du Canal. Il demandera et donnera des recommandations. S'adresser, par lettre, à B. R. J., au bureau de l'*Abeille*.

Collège Commercial de Dolbear.

Encoignure des rues Camp et Commune.

Fondé en 1832 et constamment ouvert.

IL sera fait des arrangements avec ceux qui désirent acquérir ou faire donner à leurs enfants les connaissances commerciales nécessaires. Il faut du commerce en temps de paix comme en temps de guerre et si nous mettons aide jeunes gens de 15 à 18 ans à même de remplacer leurs pères et leurs frères aînés, nous ajoutons un nouveau régiment à notre armée.

Il est plus important, en temps de guerre surtout, de nous occuper de l'éducation si nous voulons être une NATION LIBRE. Le peuple qui néglige l'éducation n'est qu'à un pas de la servitude. Les personnes qui désirent acquérir en peu de temps une éducation commerciale, classique et mathématique, trouveront dans le Collège de Dolbear tout ce qu'elles peuvent désirer. Il y a un professeur pour chaque branche. Les élèves peuvent prendre pension dans des familles anglaises, françaises, espagnoles ou allemandes.

Des catalogues sont envoyés à ceux qui en veulent.

RUFUS DOLBEAR, Président.

21 nov—10

HUILE DE LIN.

A VENDRE.—Un lot d'excellente HUILE DE LIN BOUILLIE. S'adresser au No 157, rue Conti, entre Bourgogne et Remparts.

Fabrique d'huile de coton de la rue Bienville.

CETTE fabrique est prête à remplir tous les ordres pour l'HUILE et le GATEAU D'HUILE en quantités, au gré des acheteurs.

Les ordres laissés au soussigné seront promptement remplis. A. PEPIN, agent, 72, Canal.

Aussi, à vendre—Un lot de SAVON, de SODA et d'ACIDE SULFURIQUE.

Banque d'Amérique.

Nlle Orléans, 18 novembre 1861.

L'ELECTION annuelle de treize directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, mercredi, 18 décembre prochain.

AM. FORTIER, Caissier.

20 nov—au 18 déc

OFFICIEL.

BUREAU DE L'EXECUTIF.

Baton Rouge, 5 novembre 1861

CONFORMÉMENT à la section 19, de l'Acte No 182 approuvé le 3 mars 1857, intitulé "Acte relatif à certaines dettes de l'Etat", des propositions cachetées seront reçues, pendant soixante jours, à partir de la première publication de cette annonce, pour l'achat par l'Etat de la Louisiane, de bons représentant une valeur de trois mille piastres (plus ou moins) et qui peuvent être reçus par l'Etat comme garantie pour la circulation des Banques Libres de cet Etat, établies en vertu de l'Acte No 189, approuvé le 15 mars 1855.—Toutes les propositions devront être adressées à l'Auditeur et au Trésorier, à Baton Rouge, et devront être endossées "Propositions pour l'achat de bons de l'Etat." Ces propositions seront ouvertes par les deux officiers susdits, SAMEDI, 4 janvier 1862. Le dit achat sera fait de l'enchérisseur ou des enchérisseurs offrant de vendre les dits bons au meilleur marché.

Le Gouverneur se réserve le droit de rejeter les propositions, en partie ou en totalité, et de demander, par annonce, de nouvelles propositions.

THOMAS O. MOORE.

Par le Gouverneur

P. H. HARDY, Secrétaire d'Etat.

Avis important aux fabricants de Cigares.

UN petit lot d'excellent tabac de la Havane de Cuba et de Vuelta, en feuilles, à vendre par FERRER & Co. Rue Poydras, No 44, en premier.

Extrait Perfectionné de Café.

CE précieux article qui donne un café pur et délicieux et une économie d'au moins la moitié est maintenant en vente, en gros et en détail, chez BLAISE & CO, seuls agents, à l'encoignure des rues Royale et Toulouse.

Les fabricants sont MM J. REISS & Co, (rue Robertson, No 197,) qui sont prêts à remplir toutes les commandes qui leur seront adressées.

BONNE OCCASION.

A louer,

Une jolie petite maison haute avec cour et jardin en plein rapport, vache, poules, &c. toute meublée, à des termes très modérés. S'adresser, entre Prieur et Johnson, Nos 264 262, à 3 1/2 des chars de Canal.

EN magasin et en douane, à vendre par les soussignés : Vins en barriques—50 barriques vin rouge Bordeaux, 100 caisses vin rouge, diverses qualités, 50 caisses vin blanc Chateau Yquem. Vermouth—100 caisses vermouth. Absinthe—100 caisses absinthe E. Lecoultre. Kirch—25 caisses kirch. Champagne—1000 caisses diverses marques et qualités. Porto—50 quarts Port Wine. Sherry—50 1/4 et demi-quarts de pipes. Cognac—100 1/4 fûts des maisons Pinet & Co, Otard Dupuy & Co, Castillon frères, Crabillon, Bardinet & Co, Pinet Castillon & Co, et Lambelle & Co. [illegible] Sardines—100 caisses. Petits pois—50 caisses [illegible]. Pâtés [illegible]. Vin de Bourgogne—[illegible]

E. D. GRATIAN & Co. 50, rue de la Douane.

21 nov

VINS ! VINS !

QUATRE-VINGT-QUINZE barriques de vin de Bordeaux pour familles, à vendre au-dessous des cours pour du comptant.

J. M. TUFFREY, No 148, rue Royale.

Demande de propriétés.

ON désire acheter une bonne maison, élevée, bâtie et plusieurs terrains situés dans un ou plus des rues suivantes : Avenue Napoléon, Louisiana, Washington, rue Jackson, Magazine, Prytania, Camp, Dryades, Bienville, Carondelet, etc. On désire également acheter un bon magasin dans un point central. [illegible]

G HUNTINGTON, Courtier de propriétés foncières, chez F. P. Sargente, rue du Camp No 36.

Voiture et harnais.

Une VOITURE découverte, quatre places ou à deux [illegible]

S. ELAM, Rue du Canal, No 71.

Dépot d'Armes Anglaises

FABRIQUE DE CHEMINEE PEXIANT à court [illegible] garantie pour un an, et durant souvent à 6 années, [illegible]

J. SAGET, encoignure Jefferson et Chartres, second porte

Paragon Sugar works.

DES sucres blancs de la marque et des Nos A, 1 et 2 mis en barils pour l'usage des familles, constamment en magasin et à vendre au No 27, Vieille-Levée.

LAPICE BROS, Au premier.

AVIS.

JAS S. KNAPP, chirurgien-dentiste, offre ses services à ceux qui ont des opérations à se faire faire à la bouche. On le trouvera à son cabinet, No 15, rue Baronne près Canal. Ses prix ne sont pas ceux des charlatans.

Ouverture de l'hôtel St-James.

CET bel établissement ayant été mis à neuf pendant l'été, sera ouvert et pourra recevoir les pensionnaires vendredi prochain, 1er novembre. Il n'y aura pas de table d'hôte pour les messieurs qui ne sont pas pensionnaires [illegible] un restaurant qui [illegible]

Les chambres sont bien aérées, bien meublées, [illegible]

L'hôtel est situé dans un quartier central, dans une des rues les plus larges et les plus agréables de la ville. Le City Hotel a été également réparé. Nous le dirigeons comme par le passé.

MORSE & MOORE, Propriétaires.

AVIS.

LE soussigné informe respectueusement les personnes auxquelles il doit, qu'elles aient à lui présenter leur compte détaillé, et que celles qui lui doivent ou qui doivent à ceux dont il est l'agent d'avoir à se présenter dans le plus bref délai pour solder leurs comptes, sinon ces comptes seront déposés entre les mains de son avocat.

Il profite de cette circonstance pour faire savoir aux propriétaires, qu'il se charge de la régie et de la location de leurs propriétés.

J. BUREL, 189, rue des Français.

Nouvelle-Orléans, le 1er novembre 1861.

A dater de jour et d'un commun accord, monsieur Théodore Bailly Blanchard senior, cesse d'être le chargé de procuration de notre maison.

Ed. DUPASSEUR.

VIN.

QUATRE-VINGT barriques vin de Bordeaux, d'excellente qualité—16 demi fûts Sauternes, à vendre au prix modéré, pour clore une facture—Egalement bonnes à table.

J. F. CLAY, rue Royale, No 82

J. R. Jaffray & Co,

7, St. MILDRED'S COURT, Londres, (Angleterre).

Agent M. J. V. DURAND, 5 Carondelet, en premier Nouvelle-Orléans.

Avis important aux sourds.

LE Dr W. L. DAVIS,

Médecin pour les maladies de l'OREILLE, est à son cabinet, rue Bourbon, à quelques portes de la rue du Canal, tous les jours du matin au soir. On peut aller l'y consulter pour la surdité les tintements &c.

MARGARET HAUGHERY,

(Ancienne Boulangerie d'Aquin,)

Rue de la Nouvelle Levée, No 76,

Entre les rues Poydras et Lafayette,

A constamment des biscuits Crackers et toutes espèces de biscuits.

A LOUER.

La maison No 16, rue Conti, entre Chartres et Levée. S'adresser chez ETERNOD & PIAGET, 46, rue de Chartres.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. A. FLANDRY, professeur de piano, a transféré son domicile de la rue Dumaine No 176 au No 180, même rue, entre Bourgogne et Remparts.

VIN blanc—30 barils, Haut Barsac, en magasin à vendre par AD. COUTURIÉ, 51 et 53 rue Douane.

Beurre ! Beurre !

DIX-HUIT bons beurre de Goshen. A vendre par CAMILLE LACOSTE, No 255, rue Royale, enc. Dumaine.

NOISETTES—50 sacs noisettes, à vendre par BERNARD TURPIN, 95 rue Vieille Levée.

NOIX—[illegible] à vendre par [illegible]

GENIEVRE de Hollande [illegible]

ACADÉMIE DE MUSIQUE, RUE DE CHARTRES.

Lundi soir, 25 novembre.

THE COMBO OF 1812, drame—Le spectacle se terminera par HUNTING A TURTLE, vaudeville.

Grande Exposition de Tableaux Vivants,—Par les Dames de la Nlle-Orléans, au profit des

TROUPES DU MISSOURI.

Aura lieu au Théâtre de l'Opéra, JEUDI SOIR, 5 DÉCEMBRE.

—Directrices—

Mme J. M. Wisdom. Mme G. C. Duncan, " I. H. Shoeffer. " A. B. James, " H. W. Conner. " M. A. Behn. Mlle R. Urquhart

MUSÉE DE VANNUCHI,

RUE ST CHARLES, No 107,

Presque en face du Théâtre St Charles.

LE TEMPLE DE L'ART !

CONTENANT plus de 250 FIGURES DE GRANDEUR NATURELLE et représentant beaucoup des sujets les plus célèbres de l'histoire. Le plupart des figures sont mises par la machine.

Grande vue Cosmoramique de Great Eastern, des batailles de Magenta, de Solferino, de la Nlle Orléans (le 8 janvier) ; Napoléon partant de Paris le 11 mai 1859, la prise de Malakoff, Napoléon traversant les Alpes.

Il a été ajouté à la magnifique collection la réception des ambassadeurs Japonais, le 17 mai, à la Maison Blanche, par le Président Buchanan. Les vêtements et les armes ont été présentés à Sig. VANNUCHI par ordre du Prince, Ministre Bovison.—La naissance du Christ dans la crèche de Bethléem—un très beau tableau. La cène—le jugement de Christ—Les héros de la Crimée et les monarques de l'Europe—Le vieux John Brown, le meurtrier et ses complices, leurs traits et leur taille fidèlement reproduits.

Prix d'entrée, 50 cents—Moitié prix pour les enfants.

AVIS DU MARSHAL.

Monition du Marshal des Etats Confédérés.

Thomas McLallan vs le navire Sarah E. Pettigrew, ses gréements, apparaux et meubles—Dans la Cour de District des États Confédérés, District de la Louisiane, No 37.

CONFORMÉMENT à un ordre d'amirauté qui m'a été adressé dans le susdit procès, j'ai saisi et pris en ma possession le navire Sarah E. Pettigrew, ses gréements, apparaux et meubles, attaqué actuellement par Thomas McLallan dans un procès à la Cour de District des Etats Confédérés. Je cite et avertis par les présentes le ou les propriétaires dudit navire et toutes personnes ayant ou prétendant avoir un droit, titre ou intérêt quelconque dans ledit navire, de se présenter dans une Cour de District des Etats Confédérés pour le susdit District, laquelle sera tenue dans la ville de la Nlle Orléans le troisième lundi [illegible] avant cette époque à partir de cette date, et de faire connaître les raisons (s'il en ont) pour lesquelles ledit navire Sarah E. Pettigrew, ses gréements, apparaux et meubles ne seraient pas condamnés et vendus conformément à la prière du demandeur.

Bureau du marshal des Etats Confédérés, Nlle Orléans 4 novembre 1861.

C. E. BEVERLEY, Marshal des Etats Confédérés.

6 nov

Regimiento de Cazadores Españoles de Nueva Orleans.

—Compañía de Reserva—

Los miembros que la componen se reunirán el LUNES 25 del corriente, a las tres de la tarde, en punto, en el cuartel, con uniforme, para acompañar a su última morada los restos del mundo miembro Don SIMEON CODINA, natural de Cataluña.

Por orden del Capitan. El sargento 1o,

JAIME MAGI.

25 nov—1

ARTILLERIE DE SIÈGE DE BEAUREGARD.

Garde à vous.

La compagnie prendra ses armes aujourd'hui, lundi 25 courant, à 3 1/2 heures P. M., pour exercice en plaine. Grande tenue.

Par ordre du capitaine, T. MORANO.

P. S.—Jours d'exercice, Lundi et plaine, Mercredi et vendredi, à l'arsenal, à 6 1/2 heures P. M.

LÉGION FRANÇAISE.

ORDRE No 7.

Nlle-Orléans, 21 novembre 1861.

Il n'y aura pas d'exercice de bataillon aujourd'hui. Tous les hommes qui se rendront aux armes [illegible] au chef de bataillon.

ALBIN ROCHEREAU, Chef de Bataillon.

Ch LAFFON DE LADEBAT, Adjudant Major

VOLONTAIRES FRANÇAIS.

GÉNIE.

Service de Sauvetage.

Les membres de cette compagnie sont invités à se réunir ce soir, lundi 25, au local, à trois heures de l'après-midi [illegible] PIERRE BAR LONGUE [illegible]

Les membres de la Batterie d'Artillerie ainsi que des autres compagnies du Régiment, sont informés [illegible]

Par ordre du capitaine.

Le sergent major, MOREL.

VÉTÉRANS FRANÇAIS.

Résolu—Que les membres se réuniront tous les mardis et vendredis, de chaque semaine, à 6 heures et demie [illegible] Chartres, No 15, chez M. Auber [illegible] E. Prosper, rue Louis [illegible] Quatrième District [illegible] Fournier, rue Royale, [illegible]

Par ordre du comité. L. FOURNIER

Régiment des Gardes d'Orléans,

Deuxième Compagnie.

Les membres de cette compagnie sont priés de se réunir LUNDI 25 du courant à l'arsenal, à 7 heures P. M. pour affaire importante. L'exercice de peloton n'aura pas lieu ce soir.

Par ordre du capitaine F. Bruce.

J. CHALARD, Sergent-major.

1200 carottes Tabac Perrique,

de première qualité,

De la GRANDE POINTE, paroisse St. Jacques,

A vendre par E. BOURGEOIS, [illegible] rue Conti.

Vingt piastres de récompense.

UNE récompense de vingt piastres sera donnée à quiconque arrêtera le jeune nègre JOHN et le livrera dans une des prisons de la ville. Il est absent depuis trois semaines. Il est âgé de quinze ans, de taille assez petite. [illegible] M. C. Balfour, encoignure Esplanade et Derbigny.

NÈGRE MARRON.

Dix piastres de récompense seront données à la personne qui ramènera à la geôle le nègre Laurent, appartenant à Mme Vve Tronier ; le dit nègre, sera âgé de 36 à 40 ans, bien reconnaissable par la marque qu'il porte sur la figure à la pommette droite d'un coup de pied de mulet.

Avis aux Volontaires Français.

GUETRES. GUETRES.

M. PANIER, fabricant, peut livrer immédiatement une grande quantité de guêtres à très bas prix. S'adresser, rue Bourbon No 166, contre le Théâtre de l'Opéra.

Aux Volontaires Français.

GUETRES ! GUETRES !

LE soussigné a l'honneur de prévenir les Volontaires et autres compagnies militaires, qu'il vient de faire confectionner une grande quantité de guêtres en toile blanche et qu'il est prêt à les livrer à raison de 75 cents la paire.

CHARLES LEVY, 71 rue Dumaine entre Royale et Bourbon.

Bureau du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nouvelle Orléans, 16 novembre 1861

Les réparations sur le chemin de fer "Western et Atlantic" étant achevées, nous sommes prêts à recevoir et expédier le fret pour la Georgie et la Caroline du Sud.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud,

Encoignure Camp et Commercial Place.

AVIS est donné, conformément à l'article 4 de la Charte de cette Compagnie, que l'élection annuelle de DOUZE DIRECTEURS, pour l'année, à partir du premier lundi de janvier prochain, aura lieu, au bureau de la compagnie, LUNDI, 2 décembre prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

JAS EDWARDS, secrétaire.

Toile d'emballage.

100 BALLES TOILE D'EMBALLAGE de la meilleure qualité à vendre par S. H. KENNEDY & CO, Rue Poydras, No 26

SODA.

DOUZE CENTS LIVRES, à vendre par E. GAUDOZ, Encoignure Conti et Bourgogne.

AVIS.

ON achète du VIEIL OR, du vieil argent et des diamants, à des prix raisonnables, on prête également de l'argent sur les propriétés foncières et les meubles et on achète des monnaies d'argent et d'or en [illegible]

Bureau de prêts du Sud,

Rue de la Douane, No 82.

Acide Sulfurique.

QUELQUES carboys de vitriol ou acide sulfurique, à vendre à bas prix pour clore une consignation. M. S. HEDRICK, Rue du Canal, No 97.

Changement de local.

LE 1er novembre prochain, notre succursale située dans la rue de Chartres, No 151, sera transportée au No 21 de la même rue où nous remplirons toutes les commandes et ferons les affaires des deux magasins.

J. WRIGHT & Co, Rue de Chartres No 21

Mulets à vendre.

A vendre, pour du comptant ou des Bons Confédérés 100 Mulets d'omnibus.

J. B. SLAWSON, No 4, rue Royale.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

275........RUE DAUPHINE..........275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, [illegible]

Institution Collégiale de la Nouvelle-Orléans, 302, rue du Camp.

Dirigée par Mme Ed. LOCQUET.

CET établissement dont les succès vont toujours croissant, a rouvert ses classes lundi, 16 septembre. La direction engage les élèves à être ponctuels, afin de ne perdre aucun des avantages résultant d'un cours complet.

Pour renseignements, s'adresser à la principale, 302, rue du Camp, ou par la poste, boîte 2,166.

SUCRE ET MELASSE.

30 boucauts sucre clarifié

20 do do au centrifuge.

30 do do au vieux procédé.

20 barils mélasse sugar house.

30 demi do do

A vendre par FREDERIC AVET, 59 & 61, Vieille Levée.

SUCRE ET MELASSE.

LE soussigné informe [illegible] [illegible] W. A. [illegible]

SOMNAMBULE.

[illegible]

VENTES À L'ENCAN.

VENTE SANS RÉSERVE

150 Lots Marchandises sèches de saison.

PAR HENRI SAMORY.

C. SAMORY, encanteur.

MARDI 26 novembre, il sera vendu, à 10 heures, à son magasin d'encan, No 43 & 47, rue de la Vieille Levée,

150 lots Marchandises sèches de saison, telles que Alpacas, noirs, Mérinos, couleurs anglais et français, Mousselines de laine, Cachemires, Popelines, Pièces de draps, Madras véritables, purs et des Indes, Rubans velours et Cachemire, Indiennes [illegible], Toiles, Chales, Chemises, Mousselines [illegible], Cotons blancs et écrus, Denims, Cambric, Jeans, Cotonnades, Fil en bobines, Chemises fil et coton, &c. &c.

CONDITIONS—comptant.

Meubles ! Meubles !

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

MARDI, 26 novembre 1861, à 10 1/2 h. A. M., il sera vendu au No 95, rue des Français :

Des sofas, tables, chaises, armoires, berceuses, fauteuils, armoires, lits, toilettes, lavabos, sideboards, tables à manger, pendules, ornements de cheminée, tapis, nattes, rideaux, porcelaines, cristaux, &c.

Conditions—Comptant à la livraison.

Grocerie pour liquidation.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur.

No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu mercredi, 27 novembre 1861, à 10 heures et demie du matin, sur le chemin de la Métairie, à l'encoignure de la rue Alexandre, en face de la porte du Parc.

Le fonds d'un café en liquidation, ainsi qu'une grocerie consistant en sucre, café de vie en bouteilles, huile d'olives, vermouth, absinthe, madère, cordials, tabac en bouteilles, en barriques et en demijeannes, etc. etc. boissons assorties ainsi que quarante-cinq caisses bitters, les ustensiles et meubles de la grocerie, ainsi que du café.

Deux juments, une pouliche, un wagon et harnais, 24 vaches, un lot de foin, un jeu de quilles neufs, deux cabinets en fonte, &c. &c.

Conditions—Comptant.

Vente sans réserve et à long crédit

d'une terre à sucre et à riz.

PAR CH. E. FORSTALL, encanteur,

No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi, 30 novembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal,

56 portions de terre situées sur le Bayou Lafourche, sur la rive droite dudit Bayou, plus, presque Lockport et presque vis-à-vis de l'habitation [illegible] de M. Parra, chaque portion mesurant un arpent de face au Bayou Lafourche, sur 10 arpents de profondeur.

La terre et [illegible] seront vendus par lots d'un arpent de face, sur 10 arpents de profondeur. L'acheteur ayant le privilège d'en acheter la quantité qu'il lui plaira. Le plan peut être examiné à la Bourse.

Ladite propriété est très bien située, la fertilité du sol convient admirablement à la culture de la canne à sucre, du riz, des légumes et pour y élever des animaux.

La proximité de cette propriété de la Nouvelle-Orléans par le Chemin de Fer des Opelousas ne requiert qu'un voyage de trois ou quatre jours par navigation de steamboats.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets portant six pour cent d'intérêt par an, de dates et garantie par hypothèque avec le privilège d'escompter leurs billets à six pour cent.

Les bons de la Confédération seront pris au pair.

La mise en possession, avec la la charge des acquéreurs.

Actes de vente pardevant Jh Cuvillier, notaire public.

Vieux fer, cuivre et plomb.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

LUNDI 25 courant, à 11 heures, A. M.

IL sera vendu à l'encan, rue Casacalvo, entre Louisa et Clouet.

Un lot de fer, cuivre et plomb, faisant partie d'un appareil, le tout sera vendu en bloc.

Conditions—comptant à la vente.

Succession de Marie Louise Beauchamp, épouse de F. Pascal.

PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur.

Bureau, rue des Ursulines, No 154.

SAMEDI 30 novembre prochain, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, sera vendu en vertu d'un ordre de l'honorable E. K. Howell, juge de la Sixième Cour de District de la Nlle Orléans, et à suite de l'inventaire de l'honorable J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans en date du 17 octobre 1861, les esclaves suivants, savoir :

JEROME, mulâtre créole, âgé d'environ 17 ans, qualifié [illegible]

JANE, mulâtresse, âgée de 22 ans, bonne domestique de maison.

Termes et conditions—La moitié comptant sur la ratification, le reste à 6 mois de crédit, en billets endossés par l'acquéreur, portant hypothèque et privilège sur les esclaves vendus, à pour cent d'intérêt à [illegible]

Les actes de vente pardevant M. O. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

AVIS JUDICIAIRES.

Amos Peck vs ses créanciers—No 14,610.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de Amos Peck, à l'ajournement [illegible] insolvable et acceptée par la cour pour le bénéfice des créanciers, et de tous autres intéressés, de comparaître à la cour à cette heure et de l'étude de Charles E. Fortier, syndic, le cette ville lundi, le 16 décembre 1861, à 10 heures A. M. afin de délibérer sur les affaires du dit insolvable, et de nommer un syndic [illegible]

Par ordre de la Cour, le 21 novembre 1861.

A. D. BERMUDEZ, Député Greffier.

Succession de Jules SOIBER—No 18,5[illegible]

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Charles Testut a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration [illegible] de la succession de feu Jules Soiber, décédé dans cette paroisse. Avis est par le présent donné à tous ceux qu'il appartiendra d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles les dites lettres ne lui seraient pas accordées.

Par ordre de la Cour.

E. MICHOT, Député greffier.

Patrick McCann vs ses créanciers et les créanciers de Keegan & McCann—No 9665.

SIXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par les présentes donné que le nommé Patrick McCann [illegible] a fait cession de ses biens pour l'insolvable et la cession a été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et des créanciers de Keegan & McCann [illegible] Antoine Doriocourt, notaire public, le 5 décembre 1861 à 10 heures [illegible]

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERE, Député Greffier.

AUX ACHETEURS.

LES soussignés prient les acheteurs de cet Etat et autres, visitant notre ville, de venir examiner leur stock considérable, et très varié de MARCHANDISES D'HABITATION ET DE FANTAISIE, lequel sera vendu à très bas prix pour du comptant.

U. LAROUSSINI & Co, No 137, rue du Canal.

A LOUER.

LE grand Magasin encoignure Poydras et Baronne, occupé actuellement par les soussignés.

Pour les conditions s'adresser à Gme U. LAROUSSINI & Co, No 137, rue du Canal.

BATISSES PONTALBA,

A louer.

Maisons et magasins faisant face à la Place Jackson. S'adresser à M. PEYCHAUD, Au bureau de la Compagnie d'Assurance du Sud, encoignure Canal et Exchange Alley.

AVIS.

LES Négociants et les personnes qui ont des marchandises dans l'entrepôt No trois de la Douane, dans le Troisième District, sont prévenus que ces marchandises vont être transportées dans le magasin No 6 de la Douane, Deuxième District. Ceux qui auraient une objection quelconque à ce changement sont priés de venir prendre leurs permis à la Douane, dans les dix jours qui suivront cette date, pour les faire transporter où ils voudront.

A. PETIT.

Directeur de l'Entrepôt No 3 de la Douane.

16 nov—au 29

MUSIQUE

A. ELIE,

Rue Royale, No

PIANOS de HERZ et de PLEYEL

AGENT de la maison de Herz, décoré de la médaille d'honneur à l'Exposition Universelle. Seul agent des INSTRUMENS DE SAX HARMONIUMS ET ORGUES A MANIVELLES FOURNITURES ET CORDES DE PREMIER CHOIX.

MUSIQUE.

Maison T. E. Benoît,

SOURDES & CHASSAIGNAC

Successeurs,

MUSIQUE NOUVELLE!!!

GRAND ASSORTIMENT

Toutes les nouveautés !

LE PARDON!

FAUST!

HERCULANEUM

ORGUES A MANIVELLE.

FONDERIE SHAKSPEARE,

No 208, RUE GIROD.

John Geddes—Joseph Shakspeare—S. Stoof

Geddes, Shakspeare & Co,

Fondeurs en fer et en cuivre et Mécaniciens,

FABRIQUE de machines à vapeur, moulins à sucre, scieries, machines à draineage, pièces pour moulins grilles, façades en fer, colonnes, poids pour balance, &c.

Travaux de forgerons dans tous les genres.

Chaudières anglaises à sucre,

DE LA CÉLÈBRE FABRIQUE DE R. & J. RANKIN À LIVERPOOL.

LES soussignés ont constamment en magasin un assortiment complet de CHAUDIÈRES À SUCRE qu'ils vendent aux prix suivants :

CHAUDIÈRES EN FER FONDU,

De 42 à 66 pouces inclus......$1 le pouce.

De 74 à 96 pouces inclus......$1 25 le pouce.

CHAUDIÈRES EN FER BATTU,

à 40 cents la livre.

M. A. DE LIZARDI & Co, Rue Bienville, No 28

A VENDRE.

UNE DISTILLERIE, comprenant :

1 alambic à colonne, à rectifier 150 Gal.

1 do à vapeur 80 Gal.

1 do à feu 60 Gal.

Avec toutes les installations et accessoires, cuves, filtres, pompes, &c. &c.

S'adresser à S. TURPIN, No 95 rue de la Vieille Levée.

EN magasin et à vendre par les soussignés :

50 caisses [illegible]

70 caisses vin blanc du Rhin

10 do de muscat (Rivesaltes)

2 caisses eau de roses.

20 caisses eau fleurs d'oranger.

30 demijeannes [illegible]

11 [illegible] vinaigre de toilette.

10 caisses eau fleur d'oranger.

PAUL JUGE & FAGET,

[illegible] rue St-Louis.

FREDERIC AVET,

(Ci-devant de la maison Avet Bros.)

Marchand de Groceries en gros et Commissionnaire,

RUE DE LA VIEILLE LEVÉE No 59

entre Conti et Bienville.

PORC—100 barils de mess porc, à vendre par GABRIEL PASCAL, Rue de la Vieille Levée No 97

GRAISSE—[illegible] à vendre par GABRIEL PASCAL, Rue de la Vieille Levée No 97.

[illegible] à vendre par GABRIEL PASCAL, Rue de la Vieille Levée No 97.

[illegible]